

COMMUNE DE SAINT-CHRISTOPHE-EN-OISANS

SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 8 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 8 avril à 18h30,

Le Conseil Municipal de Saint Christophe en Oisans, dûment convoqué le 31 mars 2022, s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis ARTHAUD, Maire de Saint Christophe en Oisans

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 11

Présents : Jean-Louis ARTHAUD, Marie-Christine ARTHAUD, Yannick DUCRET, Emil HOFMANN, Eric KAYSER, Lucie NEYRAUD, André RODERON, Nathalie TAIRRAZ, Gérard TURC, Marie-Claude TURC, Yves TURC-GAVET

Excusés :

Pouvoirs :

Absents :

Secrétaire de séance : Nathalie TAIRRAZ

M le Maire ouvre la séance et rappelle les délibérations prises lors de la dernière séance du vendredi 4 mars 2022.

Concernant le PV de la dernière séance, Marie-Christine ARTHAUD demande de corriger la date de l'événement de l'Association Traversée.

Gérard TURC interroge sur l'obligation d'indiquer le montant de la subvention attribuée dans l'intitulé de la délibération ?

M le Maire répond que ce n'est pas une obligation.

Marie-Claude TURC souhaite informer les membres que l'Association AVEC a sollicité des subventions auprès de la Communauté de Communes, du Département et de la Région pour la Christolaise et le Festival du film.

Le PV avec commentaires est validé à l'unanimité des membres.

M le Maire informe le Conseil Municipal qu'il retire la délibération « Affectation de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS) qui doit être présenté en amont au Comité paritaire.

M le Maire présente l'état récapitulatif des indemnités perçues par les élus sur l'année 2021.

N°2022-023

Objet : APPROBATION du COMPTE DE GESTION BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2021

Marie-Christine ARTHAUD présente au Conseil Municipal le compte de gestion du Comptable du Trésor Public concernant le budget de l'Eau et de l'Assainissement.

Celui-ci récapitule les opérations de l'exercice 2021 par section, reprend le résultat d'exécution, la balance de tous les comptes et les éléments de l'actif et du passif du Budget de l'Eau et de l'Assainissement.

Le Conseil Municipal, après l'avoir examiné et en avoir délibéré, **par 11 voix pour**

- **DECLARE** que le **compte de gestion 2021 du budget de l'Eau et de l'Assainissement**, dressé par le comptable du Trésor Public de La Mure, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **DECIDE** de l'approuver.

N°2022-024

Objet : **APPROBATION du COMPTE DE GESTION BUDGET DE LEYRETTE 2021**

Marie-Christine ARTHAUD présente au Conseil Municipal le compte de gestion du Comptable du Trésor Public concernant le budget des lotissements de Leyrette.

Celui-ci récapitule les opérations de l'exercice 2021 par section, reprend le résultat d'exécution, la balance de tous les comptes et les éléments de l'actif et du passif du Budget des lotissements de Leyrette.

Le Conseil Municipal, après l'avoir examiné et en avoir délibéré, **par 11 voix pour**

- **DECLARE** que le **compte de gestion 2021 du budget des lotissements de Leyrette**, dressé par le comptable du Trésor Public de La Mure, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **DECIDE** de l'approuver.

N°2022-025

Objet : **APPROBATION du COMPTE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL 2021**

Marie-Christine ARTHAUD présente au Conseil Municipal le compte de gestion du Comptable du Trésor Public concernant le budget principal de la commune.

Celui-ci récapitule les opérations de l'exercice 2021 par section, reprend le résultat d'exécution et des budgets annexes, la balance de tous les comptes et les éléments de l'actif et du passif du Budget Principal.

Le Conseil Municipal, après l'avoir examiné et en avoir délibéré, **par 11 voix pour**

- **DECLARE** que le **compte de gestion 2021 du budget principal de la commune**, dressé par le comptable du Trésor Public de La Mure, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **DECIDE** de l'approuver.

N°2022-026

Objet : **Vote du Compte Administratif du Budget Eau et Assainissement 2021**

Réuni sous la présidence de Lucie NEYRAUD, le Conseil Municipal après s'être fait présenter les documents budgétaires de 2021,

- **DONNE ACTE** au Maire du compte administratif de l'eau et de l'assainissement 2021, lequel peut se résumer ainsi :

- section d'investissement

. Résultat à la clôture de 2020	+ 34 033.29 €
. Résultat de l'exercice 2021	- 53 808.54 €
. Résultat cumulé au 31/12/2021	- 19 775.25 €

- section d'exploitation

. Résultat à la clôture de 2020	+13 654 .71 €
. Résultat de l'exercice 2021	- 22 307.71 €
. Résultat cumulé au 31/12/2021	- 8 653.00 €

Résultats sections cumulées au 31/12/2021 : - 28 428.25 €

M le Maire se retire au moment du vote.

Et par 10 voix pour, le conseil municipal :

- **ADOPTÉ** le compte administratif de l'Eau et Assainissement 2021 ;
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Marie-Christine ARTHAUD explique que le déficit en investissement est lié à la réalisation de travaux sur le réseau d'eau potable du Puy et de l'Alpe du pin. Les travaux ont été financés sur 2021 mais les subventions ne seront versées qu'en 2022. Elle explique que pour les travaux du Puy, le Département avait promis une subvention de 5000 € qui au final sera de 3000 €.

M le Maire ajoute qu'il est difficile d'obtenir des subventions pour le réseau d'eau potable. Cela peut être possible auprès de la Commission Locale de l'Eau du Drac et de la Romanche (CLE) mais il faut le faire rapidement et regrouper les opérations.

Suite à l'étude et à la vérification de tous les captages d'eau et à leur protection, André RODERON informe que les travaux les plus importants sont à prévoir à Champébran et qu'il serait souhaitable de faire faire des devis par des entreprises et non des travaux en régie. La protection des captages fait partie des travaux éligibles aux subventions du Département.

Marie-Christine ARTHAUD ajoute que le déficit en exploitation est lié aux travaux du Puy où il a fallu changer des vannes pour un montant d'environ 3000 €. Il comprend également le reversement de charges au SACO pour le deuxième semestre 2020 et l'année 2021. Les recettes sont celles des factures d'eau. A noter qu'il demeure peu d'impayés.

N°2022-027

Objet : Vote du Compte Administratif du Budget du Lotissement de Leyrette 2021

Réuni sous la présidence de Lucie NEYRAUD, le Conseil Municipal après s'être fait présenter les documents budgétaires de 2021,

DONNE ACTE au Maire du Compte Administratif du Lotissement de Leyrette 2021, lequel peut se résumer ainsi :

- section d'investissement

. Résultat à la clôture de 2020	- 114672.71 €
. Résultat de l'exercice 2021	- 39 000.03 €
. Résultat cumulé au 31/12/2021	- 153 672.74 €

- section de fonctionnement

. Résultat à la clôture de 2020	- 21 507.63 €
. Résultat de l'exercice 2021	+ 42 382.29 €
Résultat cumulé au 31/12/2021 :	+ 20 874.66 €

Résultats sections cumulées au 31/12/2021 : - 132 798.08 €

M le Maire se retire au moment du vote.

Et par 10 voix pour, le conseil municipal :

- **ADOPTÉ** le compte administratif du lotissement de Leyrette 2021.
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N°2022-028

Objet : Vote du Compte Administratif du Budget Principal 2021

Réuni sous la présidence de Lucie NEYRAUD, le Conseil Municipal après s'être fait présenter les documents budgétaires de 2021,

- **DONNE ACTE** au Maire du compte administratif de la commune pour l'année 2021, lequel peut se résumer

ainsi :

- section d'investissement :	
. Résultat à la clôture de 2020	+ 16 397.43 €
. Résultat de l'exercice 2021	- 350 347 .62 €
. Résultat cumulé au 31/12/2021	- 333 950.19 €
- section de fonctionnement :	
. Résultat à la clôture de 2020	+ 305 112.26 €
. Affectation en recette d'investissement (compte 1068)	- 29 802.57 €
. Résultat de l'exercice 2021	+ 257 713.02 €
. Résultat cumulé au 31/12/2021	+ 533 022.71 €
- Résultats sections cumulées au 31/12/2021 : + 199 072.52 €	

M le Maire se retire au moment du vote.

Et par 10 voix pour, le conseil municipal

- **ADOPTÉ** le compte administratif du Budget principal 2021 ;
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Marie-Christine ARTHAUD rappelle que l'année 2021 a été difficile du point de vue de la trésorerie. L'année a été gérée sans emprunt ni ligne de trésorerie. Celle-ci n'a été ouverte qu'en janvier 2022 (50 000 €) qui seront remboursés courant avril car la SATA devrait verser un acompte. M le Maire ajoute que l'on est très prêt de ce qui avait été budgétisé en 2021.

N°2022-029

Objet : Vote des trois taxes directes locales et du taux de la cotisation foncière entreprise

M le Maire rappelle qu'il n'est pas nécessaire de voter un taux de taxe d'habitation car celui-ci est figé à son niveau de 2019.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties doit être voté par rapport au taux de référence (somme du taux communal et du taux départemental), le taux départemental étant de 15.90 %.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré,

Par 11 voix pour

- **DECIDE** de voter les **taux d'imposition de 2022** des autres taxes directes locales comme suit :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	30,19 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	40,90 %
- Cotisation Foncière Entreprise (CFE)	21,11 %

N°2022-030

Objet : AFFECTATION DES RESULTATS 2021 et VOTE du BUDGET EAU et ASSAINISSEMENT 2022

Marie-Christine ARTHAUD rappelle que le compte administratif eau et assainissement peut se résumer ainsi :

- section d'investissement	
. Résultat à la clôture de 2020	+ 34 033.29 €
. Résultat de l'exercice 2021	- 53 808.54 €
. Résultat cumulé au 31/12/2021	- 19 775.25 €

- section d'exploitation

. Résultat à la clôture de 2020	+ 13 654.71 €
. Résultat de l'exercice 2021	- 22 307.71 €
. Résultat cumulé au 31/12/2021	- 8 653.00 €

Marie-Christine ARTHAUD donne lecture du budget 2022 de l'Eau et de l'Assainissement de la commune, celui-ci ayant été préalablement transmis à tous les conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la conseillère en charge des finances et en avoir délibéré, **par 11 voix pour**

**- DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2021 de - 8 653.00 € ainsi :
En dépenses de fonctionnement au 002 Résultat de fonctionnement négatif reporté : - 8 653.00 €**

**- DECIDE d'affecter le résultat d'investissement cumulé au 31/12/2021 de - 19 775.25 € ainsi :
En dépenses d'investissement au 001 Solde exécution section investissement report : -19 775.25 €**

- ADOPTE le Budget Primitif 2022 de l'Eau et de l'Assainissement qui s'équilibre :

- pour la section de Fonctionnement à	79 044.00 €
- pour la section d'Investissement à	54 532.00 €

Marie-Christine ARTHAUD précise qu'il n'y a pas de travaux prévus en 2022. Pour ce qui concerne les recettes, celle-ci devraient augmenter car les bâtiments qui comportent plusieurs logements devront payer un abonnement par logement, sommes qui seront reversées au SACO.

M le Maire ajoute que le SACO propose de vérifier les logements en location via la base de données APIDAE.

Emil HOFMANN ajoute que les propriétaires peuvent alors demander l'installation d'un compteur par logement.

N°2022-031

Objet : AFFECTATION DES RESULTATS 2021 et VOTE du BUDGET LEYRETTE 2022

Marie-Christine ARTHAUD donne lecture du budget 2022 pour le lotissement de Leyrette, celui-ci ayant été préalablement transmis à tous les conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Marie-Christine ARTHAUD et en avoir délibéré, **par 11 voix pour**

- DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2021 de 20 874.66 € en recettes de fonctionnement au 002 Résultat de fonctionnement reporté.

-DECIDE d'affecter le résultat d'investissement cumulé au 31/12/2021 de – 153 672.74 € en dépenses d'investissement au 001 Solde Exécution Section Investissement reporté.

- ADOPTE le Budget Primitif 2022 du lotissement de Leyrette qui s'équilibre ainsi :

- <u>section de Fonctionnement</u> :	1 163 324.19 €
- <u>section d'Investissement</u> :	1 221 679.07 €

Marie-Christine ARTHAUD explique que ce budget est réalisé par Mme OSTERMANN. Les recettes de fonctionnement correspondent à la vente de terrains. Les dépenses de fonctionnement correspondent au paiement des intérêts d'emprunt.

Le capital est remboursé en dépenses d'investissement. Il reste 204 703.29 € au total d'emprunt sur le lotissement de Leyrette.

L'excédent de fonctionnement (20 874.66 €) comprend le montant des ventes (+ 42 382.29 €) moins la régularisation de TVA (-21 507.63 €).

Lucie NEYRAUD ajoute que des écritures devront être réalisées pour mettre à jour le stock final.

Marie-Christine ARTHAUD explique qu'il va falloir remonter à la création du lotissement.

M le Maire ajoute que le stock est très important à plus d'1 000 000 €.

Marie-Christine ARTHAUD ajoute que lors de la vente des terrains, le titre de recettes devra être en deux parties car la TVA est versée aux impôts. A part les stocks, tout est régularisé sur ce budget. Lorsque tous les terrains seront vendus, le budget du lotissement sera conservé et abondera celui de la commune.

N°2022-032

Objet : AFFECTATION DES RESULTATS 2021 et VOTE du BUDGET PRINCIPAL 2022

Marie-Christine ARTHAUD rappelle que le compte administratif de la commune peut se résumer ainsi :

- section d'investissement :

. Résultat à la clôture de 2020	+ 16 397.43 €
. Résultat de l'exercice 2021	- 350 347.62 €
. Résultat cumulé au 31/12/2021	- 333 950.19 €

- section de fonctionnement :

. Résultat à la clôture de 2020	+ 305 112.26 €
. Affectation en recette d'investissement (compte 1068)	- 29 802.57 €
. Résultat de l'exercice 2021	+ 257 713.02 €
. Résultat cumulé au 31/12/2021	+ 533 022.71 €

Marie-Christine ARTHAUD donne lecture du budget primitif 2022 de la commune, celui-ci ayant été préalablement transmis à tous les conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la conseillère en charge des finances et en avoir délibéré, **par 11 voix pour**

- DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2021 de 533 022.71 € ainsi :
En recettes d'investissement au 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés : 333 950.19 €
En recettes d'investissement au 021 virement de la section de fonctionnement : 199 072.52 €

- DECIDE d'affecter le résultat d'investissement cumulé au 31/12/2021 ainsi :
En dépenses d'investissement au 001 solde exécution section investissement report : 333 950.19 €

- ADOPTE le Budget Primitif 2022 de la commune

- pour la section de Fonctionnement qui s'équilibre à	1 938 570.98 €
- pour la section d'Investissement qui s'équilibre à	1 420 197.82 €

- Dans le cadre de la M57, le Conseil Municipal autorise la fongibilité des crédits entre chapitres à l'exception du 012 dans la limite de 7.5 % tant en fonctionnement qu'en investissement

Marie-Christine ARTHAUD explique que le déficit d'investissement (- 333 950.19 €) a été repris au budget 2022 et que l'excédent de fonctionnement a permis également d'abonder le budget investissement. Elle ajoute qu'il n'est pas possible de basculer de l'investissement en fonctionnement et qu'il faut donc être prudent pour équilibrer le budget et ainsi garder une marge de manœuvre en fonctionnement, qui en cas de besoin d'investissement se fera par vote de décisions modificatives.

M le Maire ajoute que des opérations conséquentes sont en cours avec de gros projets à venir. La commune sera plus à l'aise en 2023-2024.

Marie-Christine ARTHAUD présente les opérations d'investissement en 2022 :

- Etudes lancées pour le merlon et le pont du camping ;
- Réfection des toits de l'Eglise et de la Cure ;
- 1^{ère} tranche de la réhabilitation du centre-bourg ;
- Etanchéité de la cabane pastorale de Lanchâtra ;
- Agrandissement parking de la Lavey ;
- Réfection de l'enrobé de la route du Plat de la Selle ;
- Réfection de la barrière du pont des Etages ;
- Installation du GSM à l'ascenseur de l'Auberge de la Meije ;
- Mise aux normes pour la sécurité incendie dans les bâtiments communaux (camping, gîte de Plan du lac, Auberge) ;
- Achat d'un masque de soudure pour le service technique ;
- Réparation de la chambre froide de l'auberge ;
- Finalisation de l'adressage ;
- Travaux d'amélioration des peuplement forestiers ;
- Changement du standard de la mairie ;
- Achat d'une caisse enregistreuse au musée.

Les principales dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

- 400 000 € de charges de personnel ;
- 100 000 € de secours sur pistes ;
- 95 500 € de subvention aux associations ;
- 80 000 € d'électricité ;
- 70 000 € d'avocats ;
- 50 000 € de contrats de maintenance ;
- 40 000 € de pellets ;
- 40 000 € de fournitures.

Le référentiel M57 ne permet pas de disposer de dépenses imprévues mais permet un dépassement de +7% sauf sur le compte 012 (charges de personnel).

La commune paye 300 000 € de taxe Foncière dont 260 000 € sont remboursés par la SATA.

M le Maire ajoute que le service du cadastre a été contacté car une partie des bâtiments sont passés, suite à une décision de justice, sur la Commune des Deux Alpes mais cela n'a pas été modifié sur le cadastre.

N°2022-033

Objet : MAPA – Etude de l'Aléa « Chutes de blocs » et définition des stratégies de protection – Camping de La Bérarde

Le Maire informe le Conseil Municipal des conclusions suite à l'ouverture des plis du MAPA : Etude de l'Aléa « Chutes de blocs » et définition des stratégies de protection du camping de La Bérarde.

A été retenu :

- GINGER CEBTP 5 400.00 €HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 11 voix pour**

- **ATTRIBUE** le MAPA comme ci-dessus ;
- **CHARGE** le Maire de signer toutes les pièces se rapportant au marché ;
- **CHARGE** le Maire de solliciter les aides financières auprès de l'Etat.

N°2022-034

Objet : MAPA – Travaux d'amélioration dans les peuplements forestiers de protection

Le Maire informe le Conseil Municipal des conclusions suite à l'ouverture des plis du MAPA : Travaux d'amélioration dans les peuplements forestiers de protection

A été retenu :

- SARL TFS 15 900 €HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 11 voix pour**

- **ATTRIBUE** le MAPA comme ci-dessus ;
- **CHARGE** le Maire de signer toutes les pièces se rapportant au marché.

N°2022-035

Objet : Révision des tarifs communaux pour le camping municipal de la Bérarde

Suite au reclassement du camping municipal de La Bérarde en 3 étoiles, le tarif de la taxe de séjour passe de 0.22 €/adulte/nuitée à 0.66 €/adulte/nuitée.

M le Maire propose d'ajuster le tarif adulte de la nuitée afin de simplifier les tarifs pour les usagers.

En application, les tarifs du camping municipal de la Bérarde sont modifiés comme suit :

Tentes, caravanes, camping-cars	Du 1/06 au 30/09	
Nuitée adulte	7.84 €	
Nuitée jeune de 6 à 17 ans	5 €	
Nuitée enfant de moins de 6 ans	Gratuit	
Véhicule	3 €/jour	
Douche	Comprise dans la nuitée	
Ticket de douche (extérieurs au camping)	3 €	
Nuitée Groupe à partir de 10 personnes	6.34 € / personne	
Branchement électrique / nuitée	3.50 €	
Emplacement réservé mais inoccupé (nuitée)	Juin et septembre : 4 €	
	Juillet et août : 6 €	
Lave-linge	6 €	

Chalet	Du 1/06 au 30/06 et du 1/09 au 30/09	Du 1/07 au 31/08
Nuitée	40 €	55 €
3 nuits consécutives	110 €	155 €
7 nuits consécutives	250 €	355 €

Tente prête à camper	Du 1/06 au 30/06 et du 1/09 au 30/09	Du 1/07 au 31/08
Nuitée	55 €	65 €
3 nuits consécutives	150 €	180 €
7 nuits consécutives	350 €	420 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 11 voix pour**

- **FIXE** les tarifs du camping comme ci-dessus ;
- **DIT** que ces tarifs seront applicables au 1er avril 2022.

N°2022-036

Objet : Validation des grilles tarifaires des forfaits du domaine skiable des Deux Alpes pour l'hiver 2022-2023

Le Maire informe les Conseillers municipaux du courrier de la société concessionnaire SATA 2 ALPES demandant l'approbation des nouvelles grilles tarifaires des forfaits pour l'hiver 2022-2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 11 voix pour**

- **APPROUVE** les grilles des tarifs des forfaits pour l'hiver 2022-2023 présentées par l'établissement SATA 2 ALPES annexées à la présente délibération.

Emil HOFMANN précise que les 2 € d'augmentation compense l'augmentation du prix de l'énergie. M le Maire ajoute que la grille comporte des tarifs de forfaits pour les élus et pour les agents des communes.

QUESTIONS DIVERSES

Mise en concession d'exploitation de l'Auberge de la Meije

Gérard TURC interroge sur le déroulement de la saison 2022 si aucune candidature n'est reçue. Il propose de commencer à réfléchir aux travaux à réaliser pour dissocier les différents réseaux dont le chauffage de l'auberge du reste du bâtiment ainsi que celui de la partie FFCAM.

M le Maire répond que les délais semblent très justes. Il propose par exemple d'étudier la possibilité d'enlever le gaz pour passer aux granulés bois. Il pourrait également être opportun d'utiliser les panneaux solaires pour le chauffage.

Marie-Claude propose de demander l'avis du prestataire en charge du chauffage du bâtiment.

M le Maire ajoute que le Secours en montagne devrait être remplacé par la Gendarmerie mais que pour l'instant il n'a pas d'autre information.

Camping de La Bérarde

M le Maire demande de réfléchir sur le projet de rénovation d'un sanitaire du camping. Il propose de faire une consultation d'architecte afin de rénover au moins un bloc.

Marie-Christine ARTHAUD pense qu'il serait préférable de faire une étude pour une rénovation globale des bâtiments du camping et de faire réaliser les travaux en deux tranches. Il pourrait être intéressant par exemple de baisser le plafond du hall d'accueil car celui-ci est inchauffable.

Espace de stockage pour les gardiens de refuge à La Bérarde

M le Maire propose de réfléchir à la construction d'un lieu de stockage qui pourrait également accueillir un sanitaire public au niveau du parking de La Bérarde. Il demande à Yannick DUCRET et Gérard TURC d'étudier le projet.

Agrandissement du parking de La Lavey

M le Maire propose d'agrandir le parking et de faire une zone pour l'hélicoptère en utilisant les remblais de terrassement des travaux de la traversée de St Christophe.

Chemin de Champébran

André RODERON propose d'enlever des blocs au-dessus du chemin de Champébran.

M le Maire regrette de ne pas les avoir utilisés pour les travaux de Bernardière.

Travaux sur la RD530

M le Maire informe que pour l'instant il n'a pas d'information concernant la reprise des travaux.

Eclairage public

M le Maire propose de réfléchir à une modernisation du réseau d'éclairage public afin de réaliser des économies au niveau de la consommation électrique.

Fin de la séance à 22h15.

FEUILLET DE CLOTURE
SEANCE DU VENDREDI 8 AVRIL 2022

2022-23	APPROBATION du COMPTE DE GESTION BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2021
2022-24	APPROBATION du COMPTE DE GESTION BUDGET DE LEYRETTE 2021
2022-25	APPROBATION du COMPTE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL 2021
2022-26	Vote du Compte Administratif du Budget Eau et Assainissement 2021
2022-27	Vote du Compte Administratif du Budget du Lotissement de Leyrette 2021
2022-28	Vote du Compte Administratif du Budget Principal 2021
2022-29	Vote des trois taxes directes locales et du taux de la cotisation foncière entreprise
2022-30	AFFECTATION DES RESULTATS 2021 et VOTE du BUDGET EAU et ASSAINISSEMENT 2022
2022-31	AFFECTATION DES RESULTATS 2021 et VOTE du BUDGET LEYRETTE 2022
2022-32	AFFECTATION DES RESULTATS 2021 et VOTE du BUDGET PRINCIPAL 2022
2022-33	MAPA – Etude de l’Aléa « Chutes de blocs » et définition des stratégies de protection – Camping de La Bérarde
2022-34	MAPA – Travaux d’amélioration dans les peuplements forestiers de protection
2022-35	Révision des tarifs communaux pour le camping municipal de la Bérarde
2022-36	Validation des grilles tarifaires des forfaits du domaine skiable des Deux Alpes pour l’hiver 2022-2023

Fait et délibéré le 8 avril 2022 et ont signé les membres présents,

Membres présents	Fonction	Signatures
Jean-Louis ARTHAUD	Maire	
André RODERON	1 ^{er} Adjoint	
Éric KAYSER	2 ^{ème} Adjoint	
Nathalie TAIRRAZ	3 ^{ème} Adjoint	
Yannick DUCRET	Conseiller municipal	
Lucie NEYRAUD	Conseillère municipale	
Emil HOFMANN	Conseiller municipal	
Gérard TURC	Conseiller municipal	
Yves TURC-GAVET	Conseiller municipal	
Marie-Christine ARTHAUD	Conseillère municipale	
Marie-Claude TURC	Conseillère municipale	